



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 27 MARS 2015

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire.**

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoints.**

Bernard LECOCQ ; Nadège PERROTTE ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers.**

Excusés : Alain CHOTEAU pouvoir à Nadège PERROTTE.
Élodie THÉRY
Jocelyne LHOTTE pouvoir à Geneviève DELABY

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY

Lecture du compte rendu de la séance du vendredi 20 février 2015 : aucune observation.

Pour les points 1 à 8 de l'ordre du jour, la séance se déroule sous la présidence de Bernard LECOCQ.



1/ COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE GESTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA COMMUNE POUR 2014

Ils sont présentés par Mme Françoise MALLARD.

☛ Fonctionnement :			
↳ Recettes	642 914,94 €		
↳ Dépenses	<u>560 297,36 €</u>		
			82 617,58 €
☛ Investissement			
↳ Recettes	108 418,57 €		
↳ Dépenses	<u>113 364,90 €</u>		
			- 4 946,33 €
☛ Résultat de l'exercice			77 671,25 €
☛ Excédent de Fonctionnement 2013			137 606,08 €
☛ Excédent d'Investissement 2013			<u>11 041,08 €</u>
☛ Excédent total			226 318,41 €

Le compte administratif, et le compte de gestion se correspondent exactement.

Affecté au Fonctionnement	103 318,41 €
Affecté à l'Investissement	<u>123 000,00 €</u>
	226 318,41 €

Le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat sont **adoptés**, à l'unanimité, **par le conseil municipal.**

2/ BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2015

Il sera présenté lors de la prochaine séance.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE GESTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2014

Ils sont présentés par Mme Françoise MALLARD.

☞ Fonctionnement :			
↳ Recettes	83 122,00 €		
↳ Dépenses	<u>50 029,93 €</u>		
			33 092,07 €
☞ Investissement			
↳ Recettes	677 075,00 €		
↳ Dépenses	<u>140 703,65 €</u>		
			<u>536 371,35 €</u>
			569 463,42 €
☞ Excédent de Fonctionnement 2013			
☞ Déficit d'Investissement 2013			- <u>97 957,64 €</u>
☞ Excédent total			471 505,78 €

Le compte administratif, et le compte de gestion se correspondent exactement.

L'excédent de Fonctionnement de 33 092,07 € est affecté à l'Investissement.

Le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat sont *adoptés*, à l'unanimité, *par le conseil municipal*.

4/ BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015

Il est présenté par Mme Françoise MALLARD.

☞ Fonctionnement	255 000 €
☞ Investissement	<u>4 620 431 €</u>
	4 875 431 €

Le budget de l'assainissement est *adopté*, à l'unanimité, *par le conseil municipal*.

5/ COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE GESTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU LOTISSEMENT

Ils sont présentés par Mme Françoise MALLARD.

☞ Fonctionnement :			
↳ Recettes	2 966,08 €		
↳ Dépenses	<u>2 480,00 €</u>		
			486,08 €
☞ Investissement			<u>0 €</u>
			486,08 €
☞ Déficit d'Investissement 2013			<u>15 569,21 €</u>
☞ Déficit global			- 15 083,13 €

Le compte administratif, et le compte de gestion se correspondent exactement.

Le déficit de 15 083,13 € est affecté au Fonctionnement.

Le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat sont *adoptés*, à l'unanimité, *par le conseil municipal*.

6/ BUDGET DU LOTISSEMENT

À l'heure présente, on ne sait pas quel sera l'avenir de ce projet, et il est décidé de ne pas établir de budget.

7/ COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE GESTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU PARC LACOURT

Pour mémoire uniquement, aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'année 2014.

8/ BUDGET DU PARC LACOURT

Il est présenté par Mme Françoise MALLARD.

☛ Fonctionnement	257 000 €
☛ Investissement	35 000 €
	292 000 €

Le budget du Parc Lacourt *adopté*, à l'unanimité, *par le conseil municipal*.

9/ TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2015

À l'unanimité, le *conseil municipal décide* de maintenir les taxes à leurs taux antérieurs, à savoir :

	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'Habitation	12,24 %	12,24 %	12,24 %	12,24 %	12,24 %
Taxe sur le Foncier Bâti	35,70 %	35,70 %	35,70 %	35,70 %	35,70 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	51,51 %	51,51 %	51,51 %	51,51 %	51,51 %

10/ TABLEAU DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Associations à caractère SOCIAL	2011	2012	2013	2014	2015
C.C.A.S.	4 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
AMICALE DE PONCHON	200 €	300 €	300 €	300 €	300 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
AMICALE DES POMPIERS	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
RESTO DU COEUR	250 €	250 €	300 €	300 €	300 €
Fil d'Ariane Aides aux Aveugles	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
SECOURS POPULAIRE			100 €	100 €	100 €
SECOURS CATHOLIQUE				100 €	100 €
FÊTES / LOISIRS					
COMITE DES FÊTES	400 €	500 €	600 €	800 €	1 000 €
LOISIRS ET DÉTENTE	200 €	200 €	200 €	200 €	0 €
SPORTS					
PONCHON GYM	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
CULTURE / MUSIQUE / THEÂTRE					
MUSÉE RAYMOND JOLY-CLARE	150 €	150 €	150 €	250 €	250 €
MUSIQUE EN PAYS DE THELLE	350 €	350 €	350 €	250 €	250 €
CHASSE / NATURE					
A.H.C.P.	150 €	150 €	150 €	250 €	250 €
AMICALE DES CHASSEURS	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
L'ENVOL	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
PONCHON NATURE	150 €	150 €	150 €	250 €	250 €
S.P.A. (Convention)	50 €	50 €	50 €	283 €	300 €
ÉCOLE / PÉRISCOLAIRE					
A.P.L.P.P.	3 500 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	650 €	650 €	650 €	650 €	700 €
COLLÈGE ANNA DE NOAILLES	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
ACCIDE			150 €	0 €	0 €
TOTAL	11 500 €	11 900 €	12 300 €	13 183 €	13 250 €

Ce tableau a été établi par la commission des associations. *Il est adopté*, à l'unanimité, sauf l'opposition de Jean-Claude GIRET et Gérard SOUFFLET.

11/ ASSAINISSEMENT :

☛ DESSERTTE EN EAU DE L'IMPASSE DE ROYE

Particularité : tous les compteurs d'Eau sont à l'entrée de l'impasse.

À partir des compteurs, 7 branchement serpentent dans l'impasse pour desservir 7 propriétaires, et bientôt 8 propriétaires, avec un branchement en plus.

- ✓ Situation anormale compte-tenu du statut de voie publique de l'impasse.
- ✓ Situation qui obère les travaux d'assainissement qui devraient être réalisés d'ici 2 ans.

Devis de VEOLIA pour ramener tous les compteurs dans les parcelles, supprimer les branchements, et créer une canalisation :
32 732,79 € HT
6 546,56 € TVA
39 279,35 € TTC

Tavaux intégrables dans les travaux d'assainissement. *Accord, unanime, du conseil municipal.*

12/ DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Le *conseil municipal désigne*, à l'unanimité, Yannig MERLIN.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

De Gérard SOUFFLET

1. Les radars pédagogiques de ROYE sont à régler, à déplacer et à réparer.
2. On pourrait récupérer de la grave bitume issue des travaux d'assainissement, pour l'étaler dans les chemins. Laurent GOMEL a pu en récupérer auprès de l'une des entreprises.
3. Les chemins qui longent la sablière sont dans un état lamentable.

De Jean-Claude GIRET

4. Demande le coût de réparation de la balayeuse : environ 500 €.
5. Suggère que l'on siphonne vers l'assainissement une partie de l'excédent du budget général établi à 220 000 €.

De Robert JOYOT

- ☞ Cette dernière proposition de Jean-Claude GIRET serait peu d'effet sur un investissement de 11 000 000 d'€.
 - ☞ Du budget général vont être siphonnés, pour toutes les années à venir, 75 000 €.
 - ☞ Il avait été envisagé de siphonner 150 000 € par an. Cela avait été jugé dangereux pour le budget général.
 - ☞ 75 000 € siphonnés du budget général vers l'assainissement, correspondent à une participation au prix de l'Eau de 1,50 € par m³.
 - ☞ Le prix de l'Eau augmentera de 6 à 8 € par mètre cube, selon que le Département accordera ou non une subvention, et selon le montant de cette subvention.
 - ☞ Dans l'ignorance de l'existence et du montant de la subvention du Conseil Général, on est obligé de dire que le prix de l'Eau augmentera de 8 € par m³.
 - L'augmentation du prix de l'Eau,
 - la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons construites, au taux de 840 €,
 - la participation à l'assainissement collectif pour les maisons neuves au taux de 5 000 €, seront perçues dès que les maisons seront raccordables, sur la station de HERMES.
- Bien lire ☞ RACCORDABLES,
et non pas ☞ RACCORDÉES.

Date présumée du prochain conseil municipal :

VENDREDI 17 AVRIL, 20 heures 30 minutes.